

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4763

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments - service bâtiment - vient de faire parvenir une demande de permis de démolir.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir

- Lyon 9° :

. 18 bis et 20, rue Joannes Masset (subdivision VTAP) - construction d'un groupe scolaire - Ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à déposer la demande de permis de démolir précité ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,